

APPUYER LE CLASSEMENT ET LA GESTION DES SITES RAMSAR

ENJEUX

Renforcer la réglementation est essentiel pour protéger les habitats des tortues marines, notamment plages de ponte et zones d'alimentation.

SOLUTIONS

Conseiller la France sur les sites à classer selon la résolution XIII-24 de la convention Ramsar et aider les DREAL* à la rédaction des plans de gestion des sites existants ou en création.

COMMENT ?

Accompagner les acteurs dans l'accès aux informations et faciliter la compréhension des enjeux et de la gestion d'un site classé Ramsar.



© François-Éric PAUTE - Outanga na Nyamba / TOTM



territoires concernés
Territoires d'Outre-mer



autres espèces bénéficiaires
raies, dauphins, oiseaux limicoles
& poissons récifaux



TOTM
TRANS OCEANS TORTUES MARINES

totm@totm.org

CONTEXTE

D'une façon générale...

Les dispositifs réglementaires sont essentiels pour encadrer la conservation des tortues marines. Ils permettent de protéger les espèces via des statuts juridiques, de réglementer les usages côtiers et d'instaurer des zones de protection adaptées. Ces outils assurent la mise en œuvre concrète de mesures de gestion et permettent de mobiliser des moyens de suivi et de contrôle.

Plus en détail...

La protection des habitats des tortues marines (plages de ponte, herbiers, récifs, amas rocheux...) est cruciale à leur survie et à l'équilibre des écosystèmes marins. La Résolution XIII-24, portée par la France lors de la COP13 à la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides, reconnaît que ces habitats peuvent être inscrits comme sites Ramsar. Elle encourage leur classement pour renforcer leur protection et intégrer leur conservation à la gestion des zones humides.

ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

- ▶ Rédaction d'un rapport pour le MTE faisant un bilan du statut de protection, des habitats et du degré d'importance régionale ou mondiale des sites, avec proposition pour certains d'un classement Ramsar.
- ▶ Sensibiliser les acteurs locaux, lors d'ateliers conjoints GTMF-Ramsar, à la résolution Ramsar XIII-24, en leur présentant les enjeux, les critères de classement, ainsi que les implications liées à l'inscription d'habitats de tortues marines en tant que sites Ramsar.
- ▶ Appuyer les acteurs et territoires volontaires dans la démarche de proposition de sites à la Convention Ramsar.
- ▶ Accompagner les acteurs pour préparer des plans de gestion axés sur la conservation des tortues marines.

IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le classement des habitats des tortues marines en zones protégées peut favoriser le développement d'un écotourisme durable dans les villages côtiers. Cela peut générer de nouvelles sources de revenus pour les communautés locales. Bien géré, cet écotourisme crée des emplois locaux et soutient simultanément la conservation des tortues marines.

*Les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sont les services déconcentrés de l'État en charge de la mise en œuvre des politiques environnementales en région. Elles jouent un rôle clé dans la gestion des sites naturels, dont les sites Ramsar.